



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

**ARRETE MINISTERIEL N° 0115.../CAB.MIN/MINES/01/2017
DU 09.MAI.2017 PORTANT AGREMENT
DE LA SOCIETE MGMM & ASSOCIES/CABINET D'AVOCATS SCPA
AU TITRE DE MANDATAIRE EN MINES ET CARRIERES**

Vu la Constitution, spécialement en ses articles 93, 202 point 36 litera f et 203 point 16 ;

Vu la Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement en son article 25 ;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, spécialement en ses articles 32 à 38 ;

Vu l'Ordonnance n° 016/100 du 19 décembre 2016 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, d'un Ministre Délégué et des Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 15/014 du 21 mars 2015 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/015 du 21 mars 2015 fixant les attributions des Ministères, spécialement en son article 1^{er} litera B point 19 ;

Considérant la requête introduite le 12 janvier 2017 par la Société **MGMM & ASSOCIES/CABINET D'AVOCATS SCPA** ainsi que les pièces requises jointes au dossier de demande d'agrément au titre de Mandataire en Mines et carrières ;

Attendu que la requérante a réuni les conditions légales et réglementaires d'agrément au titre de Mandataire en Mines et Carrières ;

Sur avis favorable de la Direction des Mines ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La Société **MGMM & ASSOCIES/CABINET D'AVOCATS SCPA**, ayant élu domicile au Cabinet **MGMM & ASSOCIES/CABINET D'AVOCATS SCPA**, est agréée en qualité de Mandataire en Mines et Carrières, et dont références ci-dessous :



- Siège social : 181, Avenue Kalemelembe, Quartier Wenze ;
Commune de Lingwala, Ville de Kinshasa, RDC ;
- Numéro d'Identification Nationale : 01-831-N13829Z ;
- Numéro de Registre du Commerce et de Crédit Mobilier : AS 0010 ;
- Numéro d'impôt : A1619090T.

Article 2 : L'agrément en qualité de Mandataire en Mines et Carrières confère à la **Société MGMM & ASSOCIES/CABINET D'AVOCATS SCPA**, le droit de représenter, de conseiller et/ou d'assister toute personne intéressée dans l'octroi, l'exercice et les revendications des droits miniers ou de carrières, ainsi que dans le contentieux y afférent.

Article 3 : La Mandataire en Mines et Carrières ainsi agréée sera inscrite sur la liste des Mandataires en Mines et Carrières mise à jour par la Direction des Mines et publiée par le Cadastre Minier.

La durée de validité de l'agrément est de 4 ans renouvelable à compter de la date de la signature du présent Arrêté.

Article 4 : Le Secrétaire Général des Mines est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 09 MAI 2017

Martin KABWELULU

Ampliations

- Cabinet du Ministre des Mines	1
- Secrétariat Général des Mines	1
- Direction des Mines	2
- Cadastre Minier	1
- La SA MGMM & ASSOCIES/CABINET D'AVOCATS SCPA	1
	--
	6